MÉDICAMENTS EN POSSESSION DES PATIENTS : ÉTAT DES LIEUX, AUDITS ET CHANGEMENTS DE PRATIQUE

Hugo Schérer[1,2], Pharm.D., M.Sc., Guillaume Duchesne-Côté[1,2,3], B. Sc, M.Sc.. Pharm.D., Maxime Thibault[1], B.Pharm., M.Sc.,; Suzanne Atkinson[1], B.Pharm., M.Sc., Jean-François Bussières[1,2], B.Pharm., M.Sc., FCSHP

[1]Département de pharmacie et Unité de Recherche en Pratique Pharmaceutique, Centre hospitalier universitaire Sainte-Justine, Montréal (Québec) Canada; [2]Faculté de pharmacie, Université de Montréal, Montréal, Québec, Canada; [3]Département de pharmacie, Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Saguenay–Lac-Saint-Jean, Chicoutimi, Québec, Canada;

Introduction : Au Centre hospitalier universitaire Ste-Justine, les médicaments en possession des patients sont utilisés sur une base exceptionnelle, en accord avec le cadre juridique et normatif. Toutefois, l'équipe pharmacie ne vérifie pas la correspondance contenant-contenu des médicaments en possession et d'autres éléments pourraient être améliorés.

Objectif : L'objectif de cette démarche est de réévaluer la pratique entourant la gestion des médicaments personnels des patients hospitalisés au CHU Sainte Justine.

Méthodologie : Quatre audits ont été effectués : 1-Quantification du recours aux médicaments en possession avec le dossier pharmacologique informatisé; 2-Quantification des incidents et accidents avec le registre local des incidents et accidents; 3-Enquête de 21 questions sur les perceptions du personnel soignant (médecins, pharmaciens, infirmières); 4-Enquête de 4 questions sur l'encadrement juridique auprès des ordres professionnels de pharmaciens du Canada.

Résultats : Entre 1999 et 2015, il y avait en moyenne 58 ± 54 entrées de médicaments en possession par année dans le dossier pharmacologique informatisé. Entre 2004 et 2014, il y a eu 44 événements (8 incidents/36 accidents) potentiellement liés aux médicaments en possession. L'enquête auprès du personnel soignant révèle que seulement 19 % des répondants considèrent que les médicaments en possession sont toujours ou souvent inspectés par un pharmacien. L'enquête auprès des ordres professionnels révèle qu'il n'y a pas d'encadrement normatif.

Conclusion : Cette étude descriptive met en évidence une démarche structurée de révision de la pratique entourant la gestion des médicaments personnels de patients en établissement de santé et a permis de réviser la politique et procédure à ce sujet.